

**COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2011**

*L'an deux mil onze, le deux septembre  
le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé  
en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.*

**Présents :** – Alfred BECKER – Brigitte ROLAND  
– Olivier BENA – Marie-Josèphe SCHMITT  
– Christian BERNARD – Josiane TALLOTTE  
– Jean-François COSTER – Jean ULM  
– Josiane EHRLÉ

**Pouvoirs :** – Pierre MILLION à Jean-François COSTER  
– Marie-Thérèse GERARD à Alfred BECKER  
– Olivier BECHE à Christian BERNARD

**Secrétaire :** Brigitte ROLAND

Conseillers en exercice :	12
Présents :	9
Pouvoirs :	3
Date de convocation :	26/08/11
Affichage en Mairie :	09/09/11
Ouverture :	20h00
Clôture :	22h20

### 1) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURRIÈRE ANIMALE

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat confiant l'exploitation du service de captures des animaux errants, de gestion de la fourrière animale et du ramassage des cadavres d'animaux à la société S.A. Chenil Service. Cette convention permet de répondre aux obligations de la Loi 99-5 du 6 janvier 1999 et du Code Rural (article L211-22 et suivants, et article R211-3 et suivants).*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide, à l'unanimité de renouveler le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la société SA. CHENIL SERVICE pour un montant annuel de 681,432 € H.T.
- autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société SA CHENIL SERVICE.

### 2) INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT

*Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 22 avril 2011, le Conseil municipal a instauré une taxe locale d'équipement. Suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, la taxe locale d'équipement est supprimée et remplacée par la taxe d'aménagement.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 1%.**

### 3) DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE BANCS D'ÉGLISE

*Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 8 juillet 2011, le Conseil municipal a autorisé que soient retirés et vendus 14 bancs d'église suite au réaménagement qui a pour but de déserrer les rangs. Après réalisation des travaux par Messieurs Becker, Marchal, Pierre et Piot, il s'avère que seuls 8 bancs n'ont plus d'utilité. Sur ces 8 bancs, seuls 2 peuvent être vendus en l'état. Les*

*autres devront sans doute être raccourcis pour enlever les parties abîmées.  
Le coût total de l'opération se monte à 621,99 € (équerres, vis, boulons, traitement).  
Bien qu'ils soient propriété de la commune, le conseil municipal doit les déclasser du domaine public au domaine privé afin de pouvoir les vendre.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de déclasser du domaine public au domaine privé de la commune les 8 bancs  
d'église qui n'ont plus d'utilité publique.**

#### **4) TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

*Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'inventaire du réseau des voies communales établi dans le cadre de l'ATESAT par le pôle relais de Lunéville de la DDT. Le tableau joint fait apparaître 10 285,00 mètres.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de classer comme voie communale la partie de la Traverse du Rayeux allant de la rue Martinchamps jusqu'à l'immeuble sis n° 5 Traverse du Rayeux.**
- **DEMANDE au pôle relais de Lunéville d'ajouter cette partie de la Traverse du Rayeux dans le tableaude classement des voies communales.**

#### **5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire propose que le panneau en hommage aux morts pour la France de la seconde guerre mondiale, qui se trouvait jusqu'à présent dans la salle des archives, soit accroché dans la salle du Conseil à l'instar de celui en hommage aux morts pour la France de la première guerre mondiale. Les conseillers approuvent à l'unanimité.
- La commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence concernant la cession des parcelles boisées cadastrées section B numéros 363 et 365.
- L'estimation prévisionnelle des travaux de restauration du pont du Morval se monte à 64670 € HT d'après un devis réalisé par Est Ouvrages qui propose une solution des moins onéreuses possibles. Les conseillers sont favorables à une demande de subventions dans le cadre de la dotation communale d'investissement.
- Une demande d'autorisation d'utiliser l'esplanade pour un apéritif dans le cadre de la location de la salle des fêtes a été reçue. Considérant que seule la salle des fêtes est louée et que l'esplanade doit rester un place publique accessible à tous, les conseillers refusent la demande. Les locataires peuvent toutefois utiliser la petite terrasse qui se trouve derrière les portes vitrées.
- Une jeune fille demande une formation de CAP petite enfance, en alternance, dans la classe des petits . La Directrice de l'école de formation doit venir donner des explications.
- Madame le Maire liste les travaux réalisés à l'école pour la rentrée scolaire : remplacement des robinets thermostatiques, isolation thermique améliorée, changement de la sonnette, installation de détecteurs de fumée, peinture d'un tableau, remplacement des robinets d'eau des maternelles et quelques autres menues réparations de plomberie, toilettages des arbres, des jardins et tonte des pelouses devant l'école.
- Les conseillers intéressés par la conception du bulletin d'informations de fin d'année sont

invités à former une commission.

- Un nouvel habitant fait partie d'une association nommée « les croqueurs de pommes » et souhaite monter un projet pédagogique sur la pomme avec les écoles.
- Une nouvelle démonstration de chiens truffiers aura lieu le 25 septembre dans le parc communal.
- Un habitant du chemin du Nitra a installé un ruban devant une parcelle communale pour protester contre les nuisances subies depuis plus d'un an à cause des coupes forestières du Bornaboies (difficulté d'accéder à son terrain qui se trouve derrière la parcelle où sont stockées les grumes, terrain mal nettoyé, carrelage fissuré suite aux dépôts des grumes). Madame le Maire a adressé un courrier au garde forestier afin d'arranger les différents problèmes.
- Monsieur Ulm signale que des racines d'arbres poussent le mur du passage allant de la Grande rue à la rue Maix Gammeron.
- Dans le cadre du projet de la Communauté de communes de réaliser une petite aire de camping-cars derrière l'école de Val-et-Châtillon, une visite de l'agent de développement de la CCPHV sur place a eu lieu avec un président d'une association de camping caristes a eu lieu. Celui-ci a émis un avis très favorable pour le choix de ce lieu.

Madame le Maire,



*Josiane TALLOTTE*